

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE CALCATOGGIO

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 19 décembre 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

1/ M. François Jules LUCIANI, époux de Mme Francine PELLEGRINO MISTRAL, demeurant à MARSEILLE (13008) 2 square Croze Magnan, né à MARSEILLE (13000) le 10 octobre 1936 et marié à la Mairie de MARSEILLE le 16 Juin 1956 sous le régime de la communauté d'acquêts. 2/ M. Lucien Henri ANTOLINI, demeurant à CALCATOGGIO (20111) Marine de Pevani, né à PARIS (75010) le 14 mai 1951 et célibataire. 3/ Mme Julie ANTOLINI, épouse de M. Patrick ROGER, demeurant à CROSNE (91560) 1 rue Andreï Sakharov, née à PARIS (75010) le 13 novembre 1947 et mariée à la mairie de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 4 février 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts. 4/ Mlle Magali LUCIANI, demeurant à AJACCIO (20090) avenue Maréchal Lyautey Immeuble Masséna III, née à MONTBELIARD (25200) le 23 décembre 1971 et célibataire. 5/ Mme Séraphine PIETRI, épouse de M. Serge POGGI, demeurant à CALCATOGGIO (20111) lieu-dit Pevani, née à APPIETTO (20167) le 18 juin 1948 et mariée à la mairie d'AJACCIO (20000) le 21 octobre 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts. 6/ Mme Florence BARRIERE, épouse de M. Benoit DUBOSC, demeurant à SAINTE-ADRESSE (76310) 37 avenue Désiré Dehors, née à DAKAR (SENEGAL) le 14 février 1964 et mariée à la mairie du HAVRE le 22 juillet 2006, sous le régime de la séparation de biens.

Ils possèdent depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) les biens et droits immobiliers suivants : Sur la commune de CALCATOGGIO (20111), une parcelle de terre sur laquelle est édifiée un four cadastrée section D numéro 449 lieudit Pevani pour une contenance de 07ca ; et des parcelles de terre lieudit Porcili cadastrées : section D numéro 691 pour une contenance de 03a 08ca, section D numéro 2949 pour une contenance 11a 66ca, section D numéro 2950 pour une contenance de 05a 75ca, section D numéro 2951 pour une contenance de 06a 08ca, section D numéro 2952 pour une contenance de 14a 08ca, section D numéro 2953 pour une contenance de 10a 53ca, section D numéro 2954 pour une contenance de 05a 23ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : contact@rombaldi.notaires.fr